



AFDC

### Conseil scientifique

25 octobre 2022, au format hybride

Membres présents sur place :

Georges Bergougous ; Alain Delcamp ; Pierre de Montalivet ; Anne Levade ; Xavier Philippe ; Dominique Rousseau.

Membres présents à distance :

Jordane Arlettaz ; Philippe Blachèr ; Julien Bonnet ; Jean-Philippe Derosier ; Marthe Fatin-Rouge Stefanini ; Jean-Louis Hérin ; Fabrice Hourquebie ; Lucien Jaume ; Thierry Renoux ; Caterina Sévérino.

Membres excusés :

Emmanuel Cartier ; Pierre-Yves Gahdoun ; Olivier Gohin ; Agnès Roblot-Troizier ; Michel Verpeaux.

L'ordre du jour est le suivant (sur la base des mails de convocation des 7 et 18 octobre 2022) :

1. Bilan des Journées d'études décentralisées 2022
2. Discussion sur le programme de la Journée de restitution
3. Echange sur les futures thématiques
4. Questions diverses

La séance est ouverte à 10h35.

#### 1. Bilan des Journées d'études décentralisées 2022

Les JED, après une dizaine d'années d'existence, ont pour objectif de faire vivre la recherche en droit constitutionnel entre deux Congrès, en mobilisant des thèmes permettant une réflexion collective commune ; et en permettant d'animer la recherche au sein des universités via notamment les laboratoires de droit constitutionnel. D. Rousseau précise qu'en 2022, huit journées décentralisées ont été organisées sur le thème « *Droit constitutionnel et droit administratif* » (cf. le site de l'Association pour la liste des JED). A. Levade rappelle à cet égard que les organisateurs de la Journée de l'université de Bretagne Sud ont ainsi demandé à

intégrer l'AFDC. J. Bonnet indique que les JED permettent de mutualiser les coûts d'organisation entre laboratoires et de proposer des publications. F. Hourquebie apporte des précisions sur la JED de Bordeaux et la publication qui s'en suivra. Ph. Blachère indique que pour la journée de Lyon, certaines contributions seront publiées à titre individuel avec la mention « Journée décentralisée de l'AFDC ».

## 2. Programme de la Journée de restitution

La tradition est de rendre compte du contenu de chaque Journée décentralisée. Mais compte tenu du nombre de manifestations, il semble difficile de rester strictement sur ce format. L'idée serait de prévoir huit interventions de restitution la première demi-journée, sur un temps court ; et deux tables rondes l'après-midi sur le thème « *Conseil constitutionnel et Conseil d'Etat : complices ou concurrents ?* ». L'une porterait sur le contrôle de la loi ; l'autre sur les rapports avec les normes européennes. L'ensemble peut apparaître chargé ; mais tous s'accordent à dire qu'il est essentiel pour les collègues organisateurs des Journées de pouvoir en présenter l'essentiel dans la restitution. A. Delcamp insiste ainsi sur la nécessité de valoriser le travail des organisateurs/rapporteurs. X. Philippe souligne le risque d'éventuelles redites entre les interventions des deux demi-journées ; pour autant, il semble difficile de dissocier la complémentarité (le matin) et la concurrence (l'après-midi). J. Bonnet suggère de faire intervenir les organisateurs des JED le matin et les rapporteurs des journées l'après-midi, sur des thématiques plus ciblées. F. Hourquebie propose que les rapporteurs mettent plutôt en exergue une problématique forte de la Journée plutôt que de détailler une restitution qui semble impossible en dix minutes. D. Rousseau va dans le même sens et indique qu'il faudra préciser cela dans le cahier des charges adressé à chaque organisateur. Th. Renoux est également favorable au fait de devoir insister plutôt sur un point original de chaque Journée décentralisée.

Une seconde discussion s'engage sur la date retenue et sur l'articulation avec l'assemblée générale ordinaire, comme il est d'usage, mais aussi extraordinaire (sur l'adoption des nouveaux statuts). Il est envisagé de couper la journée par la tenue des assemblées générales, afin d'alléger un peu le programme scientifique. Après plusieurs échanges, les dates du 17 et 18 janvier 2023 sont retenues ; les manifestations se tiendront à Paris 1. F. Hourquebie rappelle qu'il n'est pas possible d'organiser un vote à distance pour les assemblées générales sans passer par les services coûteux d'une société informatique.

## 3. Echange sur les futures thématiques

D. Rousseau rappelle qu'il appartiendra au Conseil scientifique désigné à l'occasion du prochain Congrès de l'AFDC (Toulon, juin 2023), de déterminer le futur thème des Journées décentralisées. M. Philip-Gay suggère le thème des grands auteurs en droit constitutionnel. Une discussion s'engage. D. Rousseau évoque la question des grandes controverses en droit

constitutionnel, qui permet aussi indirectement d'inclure les grands auteurs. Il est acté que cette proposition sera transmise au prochain Conseil scientifique.

#### 4. Questions diverses

A. Levade suggère que, dans la perspective du renouvellement des différents conseils, il soit donné mandat au président et à ses vice-présidents pour faire le point sur les actions et débats en cours au Conseil scientifique, de façon à conserver la mémoire du travail de ce conseil. Un document bilan pourra être mis en ligne, constituant une sorte de rapport d'activité du Conseil scientifique. D. Rousseau prend l'engagement de rédiger ce rapport. Tous les membres présents conviennent qu'il s'agit d'une bonne méthode.

J.-Ph. Derosier pose la question de l'organisation du Congrès de Toulon. A. Levade répond qu'un point sera fait lors du Conseil d'administration. Elle rappelle que le Congrès se tiendra du 15 au 17 juin 2023. L'intention est aussi de relancer le site dédié au Congrès qui devrait être opérationnel dès la rentrée de janvier 2023. Un mail d'information sera adressé aux membres.

D. Rousseau clôt la réunion en redisant qu'il a été très heureux d'animer le Conseil scientifique ; il remercie chacun des membres pour les contributions apportées. A. Levade rappelle que le Conseil scientifique n'aurait pas existé si D. Rousseau n'en n'avait pas suggéré la création. Elle remercie publiquement D. Rousseau d'avoir apporté la politique scientifique de l'Association.

La séance est levée à 11h50.